

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 NOVEMBRE 2017**

L'An deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le 9 novembre 2017.

Conseillers en exercice au jour de la séance :	32
Présents :	25
Absents ayant donné Pouvoir :	5
Absents :	2

PRESENTS : M. Bernard DEBAECKER, Maire,

M. BAILLEUL, Mme CHARMET, Mme REYNAERT, M. PERLEIN, Mme AZEVEDO, Mme TRYHOEN, Mme BEURAERT,

Adjoints,

M. GANTOIS, Mme DAUCHEZ, M. MECHENTEL, Mme CARPENTIER,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. BELLEVAL, Mme BRISBART, M. LANCRY, Mme VANDENBROUCKE,
M. DEWYNTER, Mme SCHRICKE, Mme VEIT-TORREZ, M. DECOOPMAN,
Mme LARRIDON, Mme MACOU, M. BRAHIMI, M. PRINCE, Mme LAMS,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. ARNOUITS	qui a donné pouvoir	à Mme Reynaert
M. LESAGE	qui a donné pouvoir	à Mme Charmet
M. CONTREMOULINS	qui a donné pouvoir	à M. Perlein
M. G. DUHAMEL	qui a donné pouvoir	à M. Bailleul
M. LABITTE	qui a donné pouvoir	à M. Decoopman

ABSENTS :

M. BURGHELLE, M. P. DUHAMEL

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Valentin BELLEVAL

Monsieur le Maire désigne Monsieur Valentin BELLEVAL comme secrétaire de séance.

Après l'appel, Monsieur le Maire fait part de l'évènement familial au sein du Conseil Municipal, à savoir le décès de la mère de M. Jean-Pierre Bailleul, Madame Geneviève BAILLEUL-DUCROQUET, décédée le 15 octobre dernier. Il adresse toutes ses condoléances à Monsieur BAILLEUL et à ses proches.

Après avoir pris connaissance du procès-verbal du 5 octobre 2017, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions.

Le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2017 est adopté à l'unanimité, avec 2 abstentions.

Mme Schricke prend la parole afin de dénoncer le nombre de constructions programmées sur le Loose Veld.

Monsieur le Maire aborde ensuite les questions inscrites à l'Ordre du Jour :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

1. - A APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ (30 voix pour) la création d'emplois, la rémunération du personnel et les primes de stage afin d'assurer le fonctionnement des accueils collectifs de mineurs pour l'année 2018.

2. - A ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ (28 voix pour et 2 abstentions) la rectification des superficies à incorporer dans le domaine public communal de la voirie et des espaces verts du lotissement « Les Résédas 2 et 3 » (erreur de la délibération du 3 février 2003 à rectifier) et par conséquent la valeur des équipements à inscrire dans le budget, **après interventions de Monsieur GANTOIS et M. LE MAIRE.**

3. - A AUTORISÉ À L'UNANIMITÉ (28 voix pour et 2 abstentions), après avis favorable à la majorité de la Commission Administrative de la Fondation Depoorter réunie le 20 novembre 2017, la cession par la commune de terrains agricoles, propriété de la Fondation Depoorter, parcelles A n°62, A n°67, A n° 73 , A n°89 et A n°592 au prix de 25 210€ HT, au profit de M. Antoine Cleenewerck, les frais de géomètre, de rédaction et d'enregistrement d'acte seront à la charge de l'acquéreur, **après interventions de M. GANTOIS et M. LE MAIRE.**

4. - A AUTORISÉ À L'UNANIMITÉ (26 voix pour et 4 abstentions), après avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public réunie le 7 novembre 2017, la signature de l'avenant N°3 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chauffage urbain du quartier « centre urbain » de la ville d'Hazebrouck, **après interventions de M. GANTOIS et M. BAILLEUL.**

5. - A AUTORISÉ À L'UNANIMITÉ (30 voix pour) la modification des crédits de paiement afférents à l'opération « travaux d'interconnexion des bâtiments communaux en fibre optique » comme suit :

Libellé	Montant de l'autorisation de programme	INSCRIPTIONS SUR LE BUDGET VILLE		
		Budget Primitif 2017	Budget Primitif 2018	Budget Primitif 2019
DEPENSES	231 600 €		215 100 €	16 500 €
Programme Travaux d'interconnexion des bâtiments municipaux en fibre optique	165 600 €		165 600 €	
Programme Fourniture d'équipements réseaux	66 000 €		49 500 €	16 500 €

6. – A APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ (26 voix pour et 4 abstentions), après avis favorable à l'unanimité du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement réuni le 20 novembre 2017, la décision modificative n°3 de la Régie Municipale des Eaux, après interventions de M. GANTOIS et M. PERLEIN.

7. – A APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ (30 voix pour), après avis favorable à l'unanimité de la Commission Administrative de la Fondation Depoorter réunie le 20 novembre 2017, la décision modificative n°1 de la Fondation Depoorter.

8. – A ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ (30 voix pour) le versement, par la CCFI, d'un fonds de concours pour le fonctionnement de la piscine d'un montant de 280 000 € maximum, selon les modalités suivantes : le fonds de concours sera ajusté, le cas échéant, après la transmission par la commune d'Hazebrouck du Compte Administratif 2017 de la piscine municipale, le versement du fonds de concours en 2 temps : 80% en octobre 2017 et 20% à la transmission par la commune d'Hazebrouck du Compte Administratif 2017 de la piscine municipale, après interventions de M. BRAHIMI, M. PERLEIN, M. DECOOPMAN, M. LE MAIRE, M. BELLEVAL et M. GANTOIS.

9. – A APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ (26 voix pour et 4 abstentions) le versement des subventions sollicitées auprès de la ville d'Hazebrouck pour un montant total de 15 000€ pour les associations et habitants dans le cadre de l'appel à projets « chantiers participatifs » 2017 comme suit : Les Papillons Blancs : 3639€, La société des Jardins Ouvriers d'Hazebrouck : 1894€, le CARC : 2789€ et 2339€ et le CSE : 4339€, après interventions de M. BRAHIMI, M. LE MAIRE, Mme BEURAERT et M. GANTOIS.

10. – A APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ (30 voix pour) le versement d'une subvention de 5 000€ à la ligue de l'enseignement qui a en charge le centre Argousiers à Merlimont pour une classe découverte.

11. – A APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ (30 voix pour) l'attribution des crédits alloués pour l'ensemble des écoles élémentaires et maternelles publiques pour répondre à leurs besoins de fonctionnement selon les ratios suivants : fournitures scolaires : 30 € par enfant, matériel sportif : 2 € par enfant, livre non scolaire de

bibliothèque : 6 € par enfant et 10 € supplémentaires par enfant pour les élèves en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

12. - A APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ (23 voix pour et 7 abstentions) les dispositions des conventions tripartites entre le Conseil Départemental du Nord, la Ville d'Hazebrouck et les Collèges Fernande Benoist et des Flandres relatives à la mise à disposition des salles de sports aux élèves des Collèges Fernande Benoist et des Flandres (participation départementale pour l'année scolaire 2016/2017 à 24 542€ pour l'utilisation des équipements par le Collège Fernande Benoist et à 46 630.50€ pour l'utilisation des équipements par le Collège des Flandres).

13. - A AUTORISÉ À L'UNANIMITÉ (28 voix pour et 2 abstentions), après avis favorable à l'unanimité (4 voix pour et 2 abstentions) du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement réuni le 20 novembre 2017, la signature d'un avenant à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville d'Hazebrouck et la Société INFRACOS pour l'exploitation d'installations de communications électroniques au château d'eau de Morbecque.

Mme Vandembroucke, M. Lancry puis M. Mechentel prennent la parole pour dénoncer les écrits du Groupe Agir Ensemble pour Hazebrouck dans le magazine Hazebrouck Ma Ville paru en septembre dernier. M. Brahimi leur répond qu'il s'agit d'un espace réservé à leur expression.

Le Conseil Municipal a pris connaissance des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal, en application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2015 (décisions n° 2017/111 à 2017/140).

Les documents suivants ont été transmis aux Membres du Conseil Municipal :

- point 2 :
 - 2 plans cadastraux
 - Délibération n°6 du 3 février 2003 « Incorporation dans le domaine public de la voirie et des espaces verts du lotissement les Résédas 2 et 3 »
 - Procès verbal de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du jeudi 28 juin 2012
- point 3 : Avis des Domaines
- point 4 :
 - Devis détaillé des travaux de raccordement des nouveaux abonnés et planning de réalisation
 - Devis détaillé de la chaudière supplémentaire
 - Bilan de financement prévisionnel
 - Règlement de service
 - Avenant n°3
- point 12 : Conventions Collèges des Flandres et Fernande Benoist
- point 13 : Avenant n°1 et 2 plans

Monsieur le Maire a levé la séance à 20h08.

Hazebrouck, le vendredi 24 Novembre 2017



LE MAIRE DE LA VILLE d'HAZEBROUCK,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bernard Debaecker", written over a horizontal line.

Bernard DEBAECKER

